

Communiqué

À : TOUTES LES FAMILLES DES RÉSIDENTS

DE : Direction générale

OBJET : Cadeaux offerts aux employés

DATE : Le 09 décembre 2020

La période des Fêtes est souvent l'occasion pour les familles de témoigner aux membres du personnel leur gratitude et reconnaissance à l'égard des soins et des services qu'ils dispensent à leurs proches.

Sans vouloir vous brimer dans l'expression de cette reconnaissance auprès de certains employés, nous sollicitons votre collaboration afin d'éviter d'apporter des cadeaux qui pourraient s'avérer des vecteurs de propagation du virus de la COVID-19 à l'intérieur de l'établissement, comme des biscuits, des chocolats ou autres aliments qui ne seraient pas emballés individuellement. Avant d'apporter un cadeau, nous vous demandons de vous référer à la personne responsable de l'unité de vie afin de valider avec elle si ce que vous avez l'intention d'offrir au personnel est permis compte tenu du contexte. De plus, tout cadeau qui est apporté dans l'établissement doit faire l'objet d'une mise en veille de 72 heures après avoir été désinfecté selon les procédures requises. Sachez également que vous pouvez signifier votre appréciation en faisant un don à la Fondation de la Résidence Angelica.

Nous sommes heureux de la reconnaissance que vous avez à l'égard de notre personnel, mais il faut à tout prix éviter de mettre en péril la santé des résidents et de leurs proches, de même que celle du personnel. Par ailleurs, nous tenons à vous informer que le code d'éthique de l'établissement interdit à tout employé d'accepter un cadeau qui lui est adressé personnellement afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter ainsi qu'à votre famille une excellente période des Fêtes, malgré les contraintes qui nous sont imposées par cette pandémie.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration